DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION CINERAIRE

SITE CINERAIRE
CREMATORIUM
LIMOGES-LANDOUGE

Case de columbarium N° **921-2**
N° de plan : E-f-2-22-1

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 avril 2026 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs du crématorium pour l'année 2025,

Vu la demande présentée par [redacted]

Et tendant à obtenir une case de columbarium située sur le site cinéraire du crématorium de Landouge à LIMOGES, à l'effet d'y fonder sa sépulture et celle de sa famille,

ARRÊTE

Article premier : La case de columbarium n° **921-2,** située sur le site cinéraire de Landouge, est accordée temporairement à [redacted], à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Article 2 : Cette case est accordée à titre de renouvellement pour une durée de 15 ans, prenant effet le 31 décembre 2025 et expirant le 30 décembre 2040.

Article 3 : la concession est accordée au titre d'une concession familiale

Article 4 : Lors d'un dépôt d'urne, la case de Columbarium est provisoirement fermée par une dalle fournie par Limoges Métropole, aux dimensions de la case attribuée.
Le(s) concessionnaires(s) dispose(nt) d'un délai d'un mois pour fournir au crématorium une plaque en granit, conforme au modèle de la case (dimensions et emplacement des vis) pour permettre la fermeture définitive de la case. La plaque en granit mentionnera obligatoirement :
- le numéro de la case
- les nom et prénom, les années de naissance et de décès du ou des défunts inhumés
Elle sera posée par le personnel de Limoges Métropole.

Article 5 : S'il(s) souhaite(nt) procéder au renouvellement de la case, le(s) concessionnaire(s) dispose(nt) d'un délai de deux ans à compter de la date d'échéance pour procéder à ce renouvellement. Le renouvellement prendra effet à la date d'échéance.
Passé ce délai de deux ans, Limoges Métropole procèdera à la dispersion des cendres du /des défunts inhumés dans la case sur le site au jardin du souvenir situé à proximité immédiate du site cinéraire.
Limoges Métropole, réattribuera la case, le cas échéant.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-087-248719312-20260622-FUNER_921_2

Article 6 : Le(s) concessionnaire(s) et ses (leurs) ayants-droit se soumettra(ont) aux dispositions du règlement du cite cinéraire en vigueur et à l'ensemble des arrêtés qui pourraient être pris en la matière.

Article 7 : La concession est accordée moyennant la somme de trois cent soixante-six euros, qui a été versée à la caisse du Trésorier du Service de Gestion Comptable.

Article 8 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésorier du Service de Gestion Comptable.

Article 9 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Limoges.

Article 10 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le 22 juin 2026

Signé électroniquement le 22/06/2026

Pour le Président, par délégation,
Le Vice-président
Sébastien LARCHER

Traitement des données personnelles

Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est porté à votre connaissance que les données que vous communiquez font l'objet de traitements mis en œuvre et opérés par Limoges Métropole, responsable de traitement, Pour les finalités suivantes :
- Traitement T1 : "Traitement des données de données relatives à la réalisation de funérailles par crémation et à la gestion du site cinéraire"
- Traitement T2 : "Traitement des données nécessaires à l'information des usagers du crématorium de Limoges Métropole et de son site cinéraire"
- Traitement T3 : "Traitement des données relatives aux activités du régisseur de recettes en lien avec le crématorium de Limoges Métropole et/ou son site cinéraire"
Sur les fondements :
- De l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6.1-e du RGPD) pour ce qui concerne les traitements T1 et T2.
- Du respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis (article 6.1-c du RGPD) pour ce qui concerne le traitement T3.

Le traitement des données à caractère personnel nécessaires à la réalisation de chacune de ces finalités est susceptible d'engendrer différentes opérations relatives à ces données, autant en termes de catégories de données, de durées de conservation appliquées à ces données, que de droits exerçables sur ces données.
Le détail de ces finalités, des traitements mis en oeuvre par Limoges Métropole ainsi que des droits dont vous bénéficiez et que vous pouvez exercer sur vos données est consultable dans la Politique de protection des données à caractère personnel relatives à la gestion du crématorium de Limoges Métropole et de son site cinéraire.

Cette politique de protection des données est consultable :
- Sur le site internet de Limoges Métropole à l'adresse suivante <https://www.limoges-metropole.fr>, menu "Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données".
- Auprès de la Direction du crématorium de Limoges Métropole ainsi que sur le site du crématorium.

Pour tout renseignement ou complément d'information sur les services et prestations réalisées par le crématorium entrainant le traitement de données à caractère personnel, vous pouvez vous adresser à la Direction du crématorium de Limoges Métropole : crematorium@limoges-metropole.fr

Pour exercer vos droits sur vos données, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de Limoges Métropole aux coordonnées figurant dans la politique de protection des données ainsi que par le biais du formulaire dédié sur le site internet de Limoges Métropole (https://www.limoges-metropole.fr), menu "Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données".

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-087-248719312-20260622-FUNER_921_2